



Mouvement Rentrée 2024 - Enseignants des écoles

Fiche 3 – Avis de cessation de fonction (retraite, mutation interdiocésaine)

Document à retourner **impérativement et seulement au chef d'établissement avant le 31 janvier 2024.**

Pour les enseignants exerçant dans plusieurs écoles, la signature de chacun des chefs d'établissement doit être apposée sur une seule et même **Fiche 3**. L'enseignant remet ce document au chef d'établissement de son école d'affectation principale* (école de rattachement). **Information obtenue via l'espace i-professionnel sur le portail ETNA NANTES (<http://ac-nantes.fr>), dans l'onglet Affectation.*

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

École (nom et commune)	Quotité horaire	Niveau de classe

Vous avez l'intention pour la rentrée 2024:

De cesser votre fonction d'enseignant en raison d'un départ

- à la retraite au titre du RGSS (Régime Général de la Sécurité Sociale)
 à la retraite au titre du RETREP (Régime Temporaire de Retraite de l'Enseignement Privé)

D'effectuer une mutation interdiocésaine

De cesser votre fonction d'enseignant pour un autre motif (à préciser).....

Vu et transmis le.....

Fait à.....le

Signature(s) du(des) chef(s) d'établissement :

Signature de l'enseignant :